

COMMISSION

STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion 27 septembre 2021 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 1

Présidence : M. Dominique ATERO

Présents : MM. Daniel BOSSUAT, Michel CALVI

Excusés : M. Kévin BOITIER, Patrick DUFLOUX, Didier GOUNOT

1 – COMMUNICATION DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE DE LIGUE

Dossier HAMDAOUI Salaheddine : la commission accorde une licence pour SUD LOIRE ALLIER 09.

M. HAMDAOUI ne pourra être comptabilisé au titre des obligations de ce club les saisons 2021 / 2022 et /2023.

2 – OBSERVATION DE L'OBLIGATION D'ARBITRE(S) SAISON 2021 / 2022

Statut de l'arbitrage FFF : est considéré comme couvrant son club, l'arbitre licencié à un club, rattaché à celui-ci **et renouvelant à ce club jusqu'au 31 août.**

D1 : 2 arbitres

CERCY : manque 2 arbitres

CORBIGNY : manque 2 arbitres

COULANGES : manque 1 arbitre

FOURCHAMBAULT : manque 1 arbitre

MARZY : manque 1 arbitre

NEVERS BANLAY : manque 1 arbitre

PREMERY : manque 2 arbitres

SUD LOIRE ALLIER 09 : manque 1 arbitre

ST PERE : manque 1 arbitre

D2 : 1 arbitre

DRUY BEARD : manque 1 arbitre

LUTHENAY : manque 1 arbitre

LUZY MILLAY : manque 1 arbitre

SAUVIGNY : manque 1 arbitre

ST PIERRE : manque 1 arbitre

D3 : 1 arbitre

ALLIGNY ST AMAND : manque 1 arbitre

CHANTENAY : manque 1 arbitre

CORANCY : manque 1 arbitre

COSNOIS FC : manque 1 arbitre

LORMES : manque 1 arbitre

MONTIGNY : manque 1 arbitre

ST REVERIEN : manque 1 arbitre

ST SEINE : manque 1 arbitre

VARZY : manque 1 arbitre

D4 : 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire

COSSAYE, MONSAUCHE, NEUVY, NEVERS MAUPAS, OLYMPIQUE ST MARTIN, TANNAY, ENTRAINS.

Les clubs ont la possibilité de se mettre en règle **avant le 31 mars 2022** en inscrivant un ou plusieurs candidats à la formation initiale arbitres organisée par la CDA les 29, 30 et 31 Octobre 2021.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission départementale d'appel du District dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1. et 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F

Le Président de séance
Dominique ATERO

